

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 56 (1976)
Heft: 2

Artikel: L'Alsace au centre du marché commun
Autor: Seligmann, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Alsace au centre du marché commun

« Je souhaite que l'Alsace soit une vitrine, c'est-à-dire une réalisation exemplaire de ce que notre pays est capable de faire au cœur de l'Europe ».

C'est en ces termes que le Président de la République M. Valéry Giscard d'Estaing, a défini à Colmar, le 28 mars 1976, l'avenir d'une région frontalière et concrétisé sa volonté d'être à l'avant-garde d'un aménagement équilibré et harmonieux.

Une structure démographique jeune et dynamique, une formation professionnelle solide pour des habitants ouverts aux réalités de l'espace rhénan, une main-d'œuvre importante et qualifiée, un secteur tertiaire en pleine vitalité, un développement industriel soutenu depuis 1945, sont autant d'atouts qui situent l'Alsace dans la bonne moyenne des régions françaises.

Composé d'une population dense et organisé dans un espace limité (1) le tissu urbain alsacien présente une panoplie complète allant des bourgs ruraux et des villes moyennes jusqu'à de grands centres et une métropole régionale soucieux de croissance qualitative.

Ces considérations positives, sans prétendre à un inventaire exhaustif, trouvent leur complète expression grâce à deux atouts majeurs :

I. — L'Alsace, un des centres du Marché Commun

Dans un rayon de 250 km autour de l'Alsace, se trouvent 30 millions de consommateurs ; dans un rayon de 500 km, 138 millions de consommateurs. Cette aire de débouchés, argument de fait pour beaucoup d'implantations industrielles, regroupe 5 % du pouvoir d'achat du Marché Commun. A cela, s'ajoutent les avantages que constitue à l'intérieur de la Communauté européenne l'existence d'un vaste marché unifié grâce à la suppression totale des droits de douane.

Ouverte sur ces débouchés potentiels, l'Alsace se présente au carrefour des grandes artères européennes. Le réseau routier et autoroutier qui la dessert s'élanche à travers l'espace rhénan vers tous les pays d'Europe ; parallèlement, à l'intérieur de la France, le désenclavement routier touchera à sa fin en 1976, avec l'achèvement des autoroutes Strasbourg-Paris et Mulhouse-Beaune.

De plus, si la région fut déjà, dans son histoire, un carrefour routier, elle présente les mêmes atouts quant à l'infrastructure ferroviaire et aérienne (grâce à l'aérodrome international de Mulhouse-Bâle et à celui de Strasbourg). Simultanément, le Rhin constitue une artère flu-

viale qui facilite les transports avec le monde entier tandis que la décision d'engager à titre prioritaire au cours du VII^e Plan la liaison Rhin-Rhône, consolidera l'Alsace au cœur des voies navigables européennes de grand gabarit.

A ce panorama, s'ajoute un potentiel énergétique considérable, élément fondamental pour toute production. L'importance des équipements, la diversité des sources, les facilités d'approvisionnement, sont autant d'éléments qui renforcent l'intérêt présenté par la Région.

Enfin, l'Alsace allie à sa vocation internationale un souci de coopération transfrontalière, encouragé par le Président de la République, qui porte sur l'aménagement du territoire, l'aménagement urbain, la mise en commun des services et des équipements en étroite et amicale concertation avec ses voisins, Länder allemands et Cantons suisses.

Ainsi, par ses atouts géographiques, et par ses infrastructures actuelles, l'Alsace se présente comme une des régions clé de l'Europe. Encore, fallait-il qu'un certain nombre d'actions prioritaires puissent renforcer ces atouts afin de s'élaner vers un nouveau dynamisme. C'est à ces préoccupations que répondent les récentes mesures décidées pour l'Alsace.

II. — Un nouveau dynamisme alsacien

Si le désenclavement de l'Alsace a été une des préoccupations essentielles, en voie d'être résolue par les autoroutes A. 34 Paris-Strasbourg et A. 36 Beaune-Mulhouse, l'amélioration des liaisons internes à l'Alsace par l'axe nord-sud constitue la priorité actuelle. La récente décision du Président de la République, de réaliser au cours du VII^e Plan un ensemble de travaux comprenant d'une part la mise à 2 x 2 voies de certaines routes actuelles, d'autre part la construction de tronçons intégrables à la future autoroute Lauterbourg-Bâle permettront d'intégrer efficacement l'Alsace au reste de l'Europe.

Dans le même sens, il n'est pas inutile de rappeler que la liaison Mer du Nord - Méditerranée reste liée à l'achèvement du franchissement du seuil de Bourgogne-Franche Comté. Cette étape a fait l'objet d'un consensus général tant des régions que de l'Etat. En conséquence, un programme d'action prioritaire a été décidé, qui engagera ces travaux dès 1977. Ainsi, la navigation à grand gabarit déve-

(1) L'Alsace occupe 8 310 km² soit 1,8 % de la superficie de la France et accueille en 1975 1 517 330 habitants (source I.N.S.E.E. soit 2,9 % de la population métropolitaine).

loppée sur le Rhône et la Saône trouvera sa jonction avec le Rhin, permettant de raccorder le réseau français du Sud-Est au réseau très ramifié et en cours d'extension de l'Allemagne, du Bénélux et de l'Europe Centrale, plaçant l'Alsace au centre d'un dispositif moderne de communications par voie d'eau.

L'Alsace présente également des atouts pour le développement des activités secondaires et tertiaires grâce aux nouvelles dispositions du régime des aides à l'industrialisation qui s'y appliquent dans des conditions particulièrement favorables.

La prime de développement régional destinée aux entreprises industrielles est accordée dans certains fonds des vallées vosgiennes dans le Nord-Est de l'Alsace (prime de 25 000 F par emploi créé dans la limite de 25 % de l'investissement primable). Dans d'autres zones d'Alsace, en cas de création d'activité, une prime de 15 000 F par emploi créé est attribuée dans la limite de 12 % de l'investissement. De plus, à titre exceptionnel, les implantations nouvelles dans les régions frontalières peuvent, sous certaines conditions, bénéficier du dé plafonnement de la prime en cas de création d'emplois de haute qualification et de rémunération élevée. Il convient également de signaler que les conditions d'octroi de la prime de développement régional sont modulées en fonction de la taille de l'agglomération d'implantation.

Quant au nouveau régime relatif à la prime de localisation des activités tertiaires (pour les services de direction, de gestion, d'ingénierie, d'études ou de forma-

tion), celui-ci présente de nombreux intérêts. Il est applicable à toute l'Alsace pour répondre au vœu de renforcer le rôle de Strasbourg, place internationale, mais aussi de poursuivre le développement régional. Le montant de la prime est élevé (10 à 20 000 F par emploi créé).

De plus, dans le domaine des activités de recherche, une aide financière de l'Etat de 25 000 F par emploi créé (limitée à 15 % ou à 20 % du montant des investissements selon le lieu d'implantation et l'importance du projet) est attribuée aux entreprises qui s'installent en Alsace. Ainsi, ont été renforcées les mesures destinées à favoriser la création d'emplois qualifiés.

Le Président de la République a, en effet, souhaité que l'Alsace soit considérée comme une « région pilote » pour la promotion des activités tertiaires.

Simultanément, le renforcement d'une politique culturelle, originale, élaborée par les assemblées régionales en accord avec le Gouvernement, mettra en valeur d'autres atouts : établissement d'une charte culturelle régionale, création de relais culturels, essor du bilinguisme, rayonnement universitaire, développement de la recherche scientifique et technique. Dynamisme des moyens audio-visuels régionaux, vitalité des arts lyriques, dramatiques et musicaux régionaux sont autant d'éléments qui contribueront à l'enrichissement de la précieuse qualité de la vie en Alsace.

L'Alsace, façade rhénane de la France, est ainsi appelée à contribuer harmonieusement au développement économique et humain de l'Europe.

**ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT
ET D'INDUSTRIALISATION
DE LA RÉGION D'ALSACE
BUREAU RÉGIONAL D'INDUSTRIALI-
SATION D'ALSACE**

(Association sans but lucratif, Loi Droit Local 1908)

Depuis 1955,
450 Sociétés ont implanté leur
nouvelle usine en ALSACE
pour mieux vendre en EUROPE.

Zones industrielles et locaux vacants
sont prêts à vous accueillir.

Pour vous aider dans votre choix, nous
vous présentons les avantages humains,
techniques, économiques et financiers
qu'offre l'Alsace. Pour vous aider dans vos
réalisations, nous sommes présents pen-
dant la phase d'implantation de votre
nouvelle usine.

Pour informations et rendez-vous :

A.D.I.R.A. - B.R.I.A.

13, avenue de Lattre de Tassigny
68000 COLMAR

Tél. (89) 41-52-49